

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 26 juin 2025.

Date et heure de la séance : 2 juillet 2025 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration : 8

Absent : 1

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Karine VALLUY - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. José MAGALHAES procuration à Monsieur Hervé PRONONCE - M. Pierre MESURE procuration à Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Sébastien MORIN - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Christel MARCHENAY.

Absent : M. Florian CATINOT.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Présidente de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 25/07/02/008

OBJET : Désaffectation d'un espace public au profit d'Auvergne Habitat -Rue de la Sioule (Les Pandières).

Monsieur PRESLE rappelle que, par délibération en date du 21 mai 2025, le Conseil Municipal a donné un avis favorable quant à la désaffectation par CLERMONT AUVERGNE METROPOLE d'une emprise du domaine public situé rue de la Sioule. Par décision en date du 18 juin 2025, le Président de la Métropole a validé la désaffectation de cette emprise.

Monsieur PRESLE expose qu'il est maintenant nécessaire de procéder à son déclassement et propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint à l'urbanisme :

- à déclasser l'espace public, rue de la Sioule en vue de sa cession ultérieure à AUVERGNE HABITAT,
- et à signer tous les documents en résultant.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,

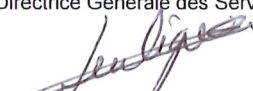
Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 4 juillet 2025
Reçu en préfecture le 4 juillet 2025

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.